

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON, PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT :
\$1 PAR AN

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Euparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT :
\$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Le Pape meurt, les Papes ne meurent pas.—Son Eminence le Cardinal Pecci est élu pape ; Sa Sainteté prend le nom de LEON XIII.—Service solennel pour le repos de l'Âme de Sa Sainteté Pie IX, à l'Eglise paroissiale de Ste. Anne de la Pocatière.—M. le Docteur Olivier Robitaille a été décoré des insignes des Chevaliers de l'ordre de Saint-Sylvestre, par notre Souverain Pontife Pie IX.—Discours du trône à l'ouverture des Chambres Fédérales.—Vie de Pie IX, par M. J. P. Tardivel ; Histoire de la vie de Pie IX, en vente chez MM. J. B. Rolland & fils, à Montréal.

Causerie Agricole : Instruments d'agriculture (Suite) : Des semoirs.

Sujets divers : Apiculture ; Nouvelle manière de faire accepter les mères étrangères.—Choix de l'emplacement destiné aux apiers.—Comment j'ai doublé la quantité de mes fumiers par Wm. Lafrance.—Transport et emploi du fumier.—Sociétés d'agriculture, leur avancement.

Choses et autres : Pourriture du convain dans les ruches d'abeilles.—Une réclame en faveur de la qualité du miel.—Propolisations des entrées des ruches d'abeilles.—Commerce de chevaux.—Fromage à Warwick, dans les cantons de l'Est.

Recettes : Moyen de faire cuire les pois à l'eau dure comme à l'eau douce.—Remède infailible contre le rhumatisme.

A nos abonnés retardataires.—Plusieurs de nos abonnés retardataires nous ont demandé de les attendre quelque temps, pour le paiement de leur abonnement ; il y a déjà plusieurs mois que nous attendons, et l'envoi se fait attendre. Ce retard nous est absolument nuisible, car, nous aussi, nous avons des dettes à payer, et nous comptons pour les payer sur les promesses qui nous ont été faites par plusieurs de nos abonnés retardataires. Nous l'avons souvent répété, la somme due par chacun n'est pas considérable, et ces petits montants réunis ensemble établissent une somme qui nous permettrait de faire honneur à nos affaires, si on voulait tant soit peu se gêner pour nous les faire parvenir.—Un peu de bonne volonté, et songez que pour la forte dépense que nous faisons chaque semaine, par la publication de la *Gazette des Campagnes*, il nous faut plus que recevoir \$2 à \$4 par semaine.

REVUE DE LA SEMAINE

Le Pape meurt, les Papes ne meurent pas. Depuis Saint Pierre, premier Pape de l'Eglise, on a vu s'écrouler les uns sur les autres les plus puissants empires, paraître et disparaître les plus grands conquérants : Pierre est toujours là dans la personne de ses successeurs ; il y a toujours un homme, un prêtre, un pontife dont l'infailible parole maintient les droits de la vérité et de la morale, qui prie et qui enseigne. On le tue, il revit dans un autre ; on l'enchaîne, sa parole perce les murs de sa prison, et il est d'autant plus vénéré, d'autant plus aimé, d'autant plus puissant, qu'il est plus violemment persécuté et plus indignement calomnié.

"Ainsi, comme le dit un écrivain catholique, M. J. Chantrel, la Papauté résiste à tous les coups, condamne toutes les erreurs, flétrit toutes les injustices ; elle est l'inébranlable roc contre lequel viennent se briser les têtes superbes ; elle est comme le pivot moral du monde, autour duquel tout s'agite, et qui ne pourrait être ébranlé sans que le monde tout entier ne fût exposé aux plus effroyables catastrophes. On la voit à travers les siècles, raffermir les sociétés qui penchent vers leurs ruines, former les nouveaux peuples qui viennent à l'existence historique, porter la lumière au milieu des ténèbres, soutenir le droit contre les excès de la force, et enfanter partout les plus sublimes vertus, les plus héroïques dévouements. C'est pour cela que la papauté est détestée de ceux qui veulent commettre le mal et l'injustice, mais c'est pour cela aussi qu'elle triomphe par ses défaites, parce que les catastrophes qui suivent ses défaites éclairent les intelligences en démontrant sa nécessité et en rappelant ses bienfaits."

Le Pape est mort, et, depuis, les catholiques du monde entier ont été dans l'attente de ce que Dieu devait préparer pour combler le vide immense causé par la mort de Pie IX, qui restera dans l'histoire de l'Eglise l'une des plus brillantes, des plus majestueuses et des plus aimables figures de cette magnifique série de Pontifes qui ont succédé à Saint-Pierre.

Aujourd'hui, si nous pouvons en croire les nouvelles que nous annonce le télégraphe, Dieu vient de nous accorder un Pape pour gouverner la barque de Pierre, au milieu de ces tempêtes

et de ces ténèbres ; aujourd'hui dans la personne du Pape Léon XIII, nous acclamons le père et le pasteur de nos âmes, le défenseur du droit et de la vérité.

D'après une dépêche télégraphique Son Eminence le cardinal Joachim Pecci, aurait été choisi pape. Il a pris le nom de Léon XIII.

Voici quelques détails biographiques que nous empruntons au *Journal de Québec* :

Joachim Pecci, que l'Univers catholique vient d'acclamer comme le successeur de Pie IX, descend d'une ancienne et illustre maison. Il est né à Carpineto, dans le diocèse d'Aragni, le 22 mars 1810. La nature l'a doué d'un caractère excellent, d'un esprit vif, d'une rare distinction de manières et d'une grande élévation d'âme. Il fit ses études au collège romain, et fut admis dans cette académie distinguée, formée pour les ecclésiastiques nobles, où il se voua avec succès à la science de la théologie et de la jurisprudence. Grégoire XVI l'honora de sa plus haute estime. Le 16 mars 1837, il l'attacha à sa personne comme prélat domestique et le nomma référendaire. Ce saint Pape ayant remarqué en lui une grande sagesse et une grande maturité de jugement, unies à une aptitude remarquable pour le gouvernement des hommes, il lui conféra le titre de Protonotaire apostolique et le nomma successivement délégué à Bénévente, à Sepolite et à Perouse. Dans ces diverses charges, Mgr. Pecci se concilia l'estime publique par ses manières distinguées, la noblesse de sa conduite et son esprit d'équité.

Les dons précieux de l'esprit et du cœur qui le distinguaient le firent préconiser, en 1843, comme archevêque de Damiette, et il fut envoyé comme nonce apostolique en Belgique. Il s'y fit tellement remarquer et sut obtenir tant de considération et à la cour et dans les rangs de la noblesse que le roi lui conféra le grand cordon de l'Ordre de Léopold.

La ville de Pérouse avait gardé le souvenir de la justice, de la délicatesse de Mgr. Pecci, et dès que son évêque, Mgr. Filescio, eut fermé les yeux, la population demanda et obtint l'éminent prélat pour son successeur.

Le 19 janvier 1838, Grégoire XVI le préconisa comme archevêque de Damiette, et le créa cardinal de la Sainte-Eglise, en le réservant *in petto*.

Pie IX sut reconnaître les talents et les vertus de Mgr. Pecci, et les services signalés qu'il avait rendus à l'Eglise et au Saint-Siège et le créa seul, au Consistoire du 9 décembre 1853, cardinal-prêtre, sous le titre de Saint-Chrysostôme.

Mgr. Pecci se distingua toujours par sa prudence et sa sagesse, et le diocèse qu'il a gouverné reste un monument éclatant de sa charité et de son zèle. Les pastorales qu'il a adressées à ses ouailles respirent la pureté de sa doctrine et une grande fermeté.

Les quelques lignes qui précèdent suffisent pour inspirer la plus entière confiance aux catholiques que le nouveau pontife continuera les nobles traditions de son illustre prédécesseur. Nous comprenons ainsi l'enthousiasme extraordinaire avec lequel le peuple romain a accueilli son élection.

— Un service solennel pour le repos de l'âme de Sa Sainteté Pie IX a été célébré ce matin à l'église paroissiale de Ste. Anne de la Pocatière. L'église était magnifiquement tendue de noir. Les armes de Pie IX et plusieurs inscriptions appropriées avaient été placées au-dessus du grand autel et sur les colonnes près du grand autel.

La présence des MM. du clergé du Collège et de tous les élèves ajoutaient à cette cérémonie imposante et triste à la fois.

La messe a été chantée par le Révd. M. N. Proulx ; le Révd. M. Z. Caron officiait comme diacre, et le Révd. M. J. Lizotte comme sous-diacre. M. le Grand-Vicaire Poiré, curé de la paroisse avait fait l'historique du pontificat de ce Grand Pape le dimanche précédent ; ayant lui-même eu l'avantage d'assister à plusieurs audiences du bien-aimé pontife Pie IX, il a intéressé vivement ses fidèles paroissiens en leur racontant plusieurs traits sublimes dont il avait été lui-même témoin.

Le chœur des élèves du Collège, sous la direction du Révd. M. J. Gosselin a été vraiment digne de la circonstance ; M. Emile Dionne, Eccl., était à l'orgue. Le plain chant harmonisé de la *Messe de requiem* a été chanté par deux chœurs puissants.

— Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qu'un de nos compatriotes de la ville de Québec, M. le Docteur Olivier Robitaille, a reçu il y a quelques jours la décoration de Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre que lui a conféré Sa Sainteté Pie IX.

Plusieurs de nos compatriotes, et nous devons en être fiers, ont déjà été honorés par cette haute marque de distinction accordée au mérite par le chef suprême de l'Eglise, et M. le Docteur Robitaille a été le dernier qui ait reçu du vénéré Pontife Pie IX une décoration qui n'est donnée que sur la recommandation du plus haut dignitaire ecclésiastique du diocèse où réside celui qui en est l'objet.

Les citoyens de Québec, et particulièrement ceux du faubourg St. Jean, ont été réjouis d'apprendre la nouvelle d'une semblable manifestation accordée par notre Souverain Pontife, Pie IX, à l'un de leurs concitoyens et lui ont présenté une adresse de félicitations que nous publions plus bas. " En effet M. le Dr. Robitaille n'a cessé pendant toute sa vie d'apporter un zèle infatigable à toutes les œuvres de mérite, tant civiles que religieuses, dans sa localité surtout, " et c'est ce qui lui a valu cette marque de distinction de la part du Pontife Pie IX. Sachons-le bien, c'est pour cette seule considération, que le Saint Siège, de temps à autre, se plaît à honorer ses enfants de cette haute marque de considération. Voilà ce qu'il en coûte ou ce que l'on paye pour l'obtenir.

A Monsieur Olivier Robitaille, Médecin, Chevalier de l'Ordre de Saint Sylvestre.

Monsieur,

C'est avec bonheur que les citoyens de St. Jean ont appris que le Souverain-Pontife Pie IX vient de vous décorer des insignes des Chevaliers de l'ordre de St. Sylvestre.

" L'Immortel Vieillard du Vatican, dont le regard embrasse l'Univers entier, a pris connaissance des services éminents que vous avez rendus aux communautés religieuses de Québec, et à la population de St. Jean.

" Grâce aux dons annuels et considérables de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, dont vous êtes, monsieur le Chevalier, un des membres influents, les communautés du Bon Pasteur et des Sœurs de la Charité, etc., etc., ont pu recueillir les vieillards, les orphelins, et ces âmes délaissées qui se perdaient comme des brebis errantes, si la bergerie du Bon Pasteur, n'était pas toujours ouverte pour les recevoir.

" Mais c'est au milieu de la Desserte de St.-Jean-Baptiste de Québec que votre zèle s'est montré dans tout son éclat pour promouvoir les intérêts temporels et spirituels de la grande population qui la compose.

" Le Pasteur, qui pendant plus de 20 ans, a fait le bonheur et la prospérité de cette localité, a toujours trouvé en vous, monsieur le Chevalier, un ami dévoué, un conseiller prudent et

sage, un bienfaiteur infatigable.

" Il n'est pas besoin d'entrer dans les détails, toute la population de St.-Jean a encore présent à la mémoire tout ce que ce que vous avez fait pour elle et son avancement matériel et spirituel.

" Monsieur le Chevalier, les citoyens du Faubourg St.-Jean sont donc heureux aujourd'hui d'apprendre que le Souverain-Pontife daigne récompenser votre zèle à leur égard par cette haute marque de distinction.

" Le Desservant actuel profite de l'occasion pour vous offrir publiquement, Monsieur le Chevalier, ses sentiments de gratitude. Il est au comble de la joie de voir briller sur votre poitrine une décoration si bien méritée, et il unit ses félicitations à celles de tout son peuple. "

" Au nom des citoyens de St.-Jean Baptiste de Québec.

" F. X. PLAMONDON, Ptre., Dees.

" Québec, 17 février 1878. "

" A monsieur le Desservant de l'Eglise St.-Jean et aux Citoyens de cette desserte.

" Messieurs,

" Je suis mille fois sensible à la bienveillance que vous me témoignez aujourd'hui, en me présentant une adresse si flatteuse à l'occasion de ma nomination de Chevalier de St. Sylvestre, que j'ai connue le jour même qu'on annonçait la mort du glorieux et immortel Pie IX.

" Quoique peu digne de porter sur ma poitrine les Insignes des Chevaliers de l'Ordre de St. Sylvestre, je suis fier et étonné de cette noble décoration, comme Canadien français.

" Depuis trente ans, président de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, que j'ai vu naître et grandir, je puis dire que, par la bonne et vigilante administration du bureau de direction et du caissier gérant, cette institution financière s'est créé un fond de réserve de \$83,000 dont les intérêts sont distribués annuellement et à perpétuité à nos belles institutions charitables de Québec. Je comprends que ces allocations annuelles sont d'une grande ressource pour ces institutions pauvres, et qui pourtant font tant de bien parmi notre population.

" Citoyen du Faubourg St.-Jean, où je suis né, et où j'ai exercé ma profession pendant quarante années, j'ai vu passer bien des événements auxquels j'ai dû prendre part. Cependant je ne m'attribue qu'un bien faible mérite dans tout ce qui a été fait pour promouvoir les intérêts temporels et spirituels de la grande population de cette Desserte.

" Vous faites, Messieurs, allusion dans votre adresse à un Pasteur qui, pendant 21 ans, a fait le bonheur et la prospérité de cette localité; permettez-moi de vous dire que ce Pasteur aujourd'hui élevé à la haute dignité de prince de l'Eglise catholique a toujours été aussi pour moi un ami sincère, et il m'écrit doux de répondre à ses appels, et de contribuer à ses œuvres dans la mesure de mes forces.

" Merci, Messieurs, pour votre bienveillante adresse, et vous, Monsieur le Desservant de l'Eglise St.-Jean, qui avez l'estime et l'amour de cette nombreuse Desserte, permettez-moi de vous dire que vous trouverez toujours en moi un fils dévoué de l'Eglise. "

" OL. ROBITAILLE, M. D.

" Québec, 17 février 1878. "

— L'ouverture de la 5me Session du 3me Parlement Fédéral a eu lieu jeudi le 7 février courant, et ce n'est que le lendemain qu'eut lieu la lecture du discours du trône, la Chambre des Communes ayant à choisir auparavant un orateur.

Ce n'est qu'au 15 février que la Chambre, après plusieurs sé-

ances de discussion de la part de ses membres a adopté une adresse en réponse au discours du Trône que nous publions ici :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous convoquant de nouveau pour la dépêche des affaires, je suis heureux de pouvoir vous dire que rien en dehors des affaires ordinaires du pays, ne requiert votre présence.

J'ai éprouvé un grand plaisir d'avoir eu l'occasion avant mon départ du Canada, de visiter la province de Manitoba et une partie des territoires voisins; cette visite a été accomplie pendant le cours de l'automne dernier.

J'ai maintenant eu l'avantage de visiter toutes les provinces de la Puissance durant le terme de mon administration en Canada.

Je suis heureux de pouvoir dire que l'arbitrage sur les réclamations des pêcheries d'après les dispositions du Traité de Washington a été effectué. Une sentence accordant \$5,500,000 comme compensation, au Canada et à Terre-Neuve pour l'usage de leurs pêcheries pendant la durée du présent traité, a été rendue par la commission. Ce montant est de beaucoup moindre que celui réclamé par son gouvernement, mais ayant donné notre assentiment à la création du tribunal pour la fixation de la valeur de nos pêcheries, nous sommes loyalement tenus d'accepter la décision rendue.

L'Exposition des produits naturels et manufacturés du Canada à Sydney, Nouvelle-Galles du Sud, a été couronné de succès. J'ai confiance que le résultat sera d'ouvrir un nouveau marché au commerce canadien, même dans une contrée aussi éloignée que les colonies Australiennes, des envois considérables de produits canadiens ayant déjà été expédiés. Les dépenses ont légèrement excédé le crédit voté, mais je ne doute pas que l'extension de notre commerce ne compense amplement le montant déboursé. Des préparatifs ont été poursuivis sans relâche durant les derniers six mois, pour assurer une exposition considérable mais choisie des produits naturels et manufacturés du Canada, à la grande exposition qui doit avoir lieu à Paris pendant la présente année; un nouveau crédit sera nécessaire pour faire face aux dépenses. Son Altesse Royale, le Prince de Galles, en sa qualité de Président des Commissaires anglais, a assigné au Canada, une des plus importantes, dans une des tours principales, où un trophée canadien est déjà en voie d'érection.

Dans le mois de juin dernier, un incendie des plus désastreux a eu lieu dans la ville de St. Jean et a détruit une grande partie de la ville, y compris les édifices publics appartenant au gouvernement de la Puissance. Mon gouvernement a cru nécessaire de consacrer une somme de \$20,000 pour aider à satisfaire aux besoins les plus pressants de la population que cette calamité avait dénuée de tout. J'ai aussi sanctionné la dépense de certaines sommes d'argent, dans le but de commencer la construction de nouveaux édifices publics, et vous serez appelés à ratifier cette dépense en la manière ordinaire.

Dans le cours de l'été dernier, mes commissaires ont fait avec les Sauvages Pieds Noirs, Blood et Piégans, un traité par lequel le droit de propriété des Sauvages est éteint, sur un territoire de 51,000 milles carrés, à l'ouest du traité No. 4 et au sud du traité No. 6. Le traité a été fait à des conditions à peu près semblables à celles du traité No. 6, mais un peu moins onéreuses. Tout le territoire à l'ouest du lac Supérieur jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et depuis la frontière jusque près du 55e degré de latitude nord, lequel comprend environ 450,000 milles carrés, se trouve maintenant avoir été acquis au moyen de négociations pacifiques avec les tribus indigènes, qui représentent une foi entière dans l'honneur et la justice de la couronne d'Angleterre.

Au commencement de l'été dernier, une bande considérable de Sauvages sous le commandement de Sitting Bull, pour échapper aux troupes américaines, traversa du territoire des Etats-Unis et est restée depuis ce côté-ci de la frontière. Le gouvernement des Etats-Unis a fait une tentative amicale, mais infructueuse, pour engager ces sauvages à retourner dans leurs réserves. Il est à espérer que des arrangements peuvent encore être effectués, qui auront pour effet de leur procurer un établissement paisible et permanent, faisant disparaître par là une cause de malaise et de dépenses considérables pour le Canada.

Les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été activement poursuivies et complétées pendant la dernière saison. Une exploration instrumentale complète du chemin par les vallées de la branche nord de la rivière Thompson et au bas de la rivière Fraser a été faite, dans le but de constater définitivement, si cette ligne est plus avantageuse que les autres lignes

déjà explorées jusqu'à *Dean Inlet* et *Bute Inlet* respectivement. Il y a lieu de croire que ces nouveaux renseignements vont mettre mon gouvernement en état de choisir la ligne la plus avantageuse depuis *Tête Jaune Cache* jusqu'à la mer. Un état complet des travaux faits pendant la dernière saison dans cette direction et dans d'autres, sera prochainement mis devant vous.

Je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur la récolte abondante obtenue dans toutes les parties de la *Puissance*; et je me réjouis de constater que grâce à cette cause, jointe à d'autres, il y a eu quelque augmentation dans les revenus publics, ce qui indiquerait, je l'espère, que la dépression commerciale qui a si longtemps affligé le *Canada*, de même que d'autres pays, tend à disparaître.

Mon attention a été attirée sur quelques imperfections dans le système actuellement existant, d'auditer les comptes publics, et une mesure ayant pour but d'en assurer une audition plus complète et plus efficace sera soumise à votre considération.

La perspective d'avoir prochainement des moyens plus faciles de communications avec les *Territoires du Nord-Ouest*, et la province de *Manitoba*, doit certainement attirer, chaque année, un plus grand nombre de colons, et comme la prospérité de la *Puissance* dépend en grande partie de la colonisation rapide des terres fertiles dans ces territoires, il est désirable et nécessaire d'en faciliter l'établissement, autant que possible. Dans le but d'obtenir ce résultat, des mesures vous seront soumises par l'enregistrement des titres, l'établissement d'une loi de *homestead* et l'encouragement de la construction des chemins de fer dans les endroits que n'atteint pas le chemin de fer du *Pacifique*.

Vous serez appelés à prendre en considération une mesure ayant pour but de mieux assurer l'indépendance du Parlement. L'expérience a montré que certains changements peuvent être faits avec avantage dans l'organisation des départements, tels qu'ils existent maintenant. Un bill vous sera soumis pour atteindre cet objet, sans augmenter les dépenses ni le nombre des départements.

Il est très désirable qu'il y ait une législation uniforme dans toutes les provinces, relativement au trafic des liqueurs spiritueuses. Jusqu'à présent ce trafic a été réglé par des lois provinciales, ou par des lois antérieures à la confédération, bien qu'il y ait eu dernièrement un conflit d'autorité, relativement à la juridiction de pouvoirs locaux. Un bill contenant les dispositions nécessaires vous sera soumis.

Différentes mesures jugées nécessaires pour amender les lois existantes seront aussi soumises à votre approbation.

Vie de Pie IX.

M. J. P. Tardivel publiera, sous peu, une histoire populaire de la vie de Pie IX. Il fera entrer dans cette brochure, qui contiendra plus de cent pages, in-18, les principaux événements du glorieux pontificat qui vient de finir, un récit authentique des derniers moments de Pie IX, un compte-rendu fidèle des funérailles papales, ainsi que des renseignements sur le conclave.

Il existe déjà plusieurs histoires de Pie IX, mais aucune d'elles n'est à la portée de toutes les bourses; l'auteur a cru devoir combler cette lacune en composant une biographie du grand Pontife, que les moins fortunés pourront acheter.

La brochure sera ornée d'une photographie de Pie IX, prise d'après le portrait à l'huile qui se trouve à l'Université-Laval, et la partie typographique ne laissera rien à désirer.

Le prix de la brochure ne sera que trente cents, frais de port compris.

Cet ouvrage est absolument inédit et ne sera pas une reproduction d'articles de journaux.

Nous félicitons M. Tardivel de l'heureuse idée qu'il a eue et nous lui souhaitons tout le succès possible.

Du reste, nous sommes convaincu que le succès ne lui fera pas défaut, car nous avons raison de croire que toutes les familles catholiques s'empresseront de se procurer cet ouvrage, le plus complet, croyons-nous, qui sera offert au public cana-

dien.—Ceux qui désirent se le procurer, pourront s'adresser à M. J. P. Tardivel au Bureau du *Canadien*, à Québec.

HISTOIRE DE PIE IX, SA VIE ET SA MORT. 1 vol. in-18 de 52 pages, franco par la poste, 10 cents.—Montréal: J. B. ROLLAND & FILS, Libraires-Éditeurs, 12 et 14 rue St Vincent.

Nous avons en mains un opuscule qui a pour titre: *Histoire de Pie IX, sa Vie et sa Mort*, que la maison J. B. Rolland et Fils vient de publier. C'est une vraie édition de propagande contenant une courte notice biographique de Pie IX jusqu'à son éléction au Souverain Pontificat, le récit détaillé de son éléction le 16 juin 1848 et enfin le détail année par année de tous les actes du Souverain Pontife pendant les 32 années de son règne.

Nous offrons nos félicitations aux éditeurs pour l'heureuse idée qu'ils ont eue et leur souhaitons tout le succès désirable à cette louable entreprise.

CAUSERIE AGRICOLE

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE: DES SEMOIRS.

L'ensemencement des terres est une des opérations les plus intéressantes de l'agriculture. Il importe au succès des récoltes qu'il soit bien fait: pour cela, il faut que le grain ne soit ni menagé ni prodigué qu'il soit semé en plus ou moins grande quantité, plus clair ou plus épais selon l'espèce de grain, la qualité de la terre et les préparations qu'elle a reçues; il faut surtout qu'il soit répandu avec une grande égalité sur la superficie du sol. La main de l'homme, dirigée avec intelligence, est-elle seule en état de faire tout cela, ou n'a-t-elle pas besoin, dans ce travail, d'être aidée par quelque machine ou semoir? C'est ce qui est en question, et à cet égard les agronomes sont partagés d'opinion. Selon quelques-uns, rien n'est moins propre à semer toujours également que la plupart des semences imaginées jusqu'à ce jour; car l'inégalité de la distribution dépendant de l'uniformité du mouvement, il faut presque toujours supposer que l'animal qui fait mouvoir l'instrument n'aura rien d'inégal dans sa marche, et que la terre qu'on veut semer n'aura rien de raboteux; or, une pierre suffit pour anéantir ces suppositions et troubler l'opération des semoirs; d'ailleurs ces machines sont assez sujettes à se détraquer. Le meilleur semoir, ajoutent-ils, est la main du laboureur exercé; elle n'est exposée à aucun accident et son opération est sûre, prompte et facile.

Ces observations sont fondées jusqu'à un certain point, mais elles ne sont pas concluantes contre les semoirs; car on pourrait dire les mêmes choses sur la charrue et la herse, sujettes aussi à se détraquer, et employées souvent dans des terrains élevés, raboteux, pleins de cailloux et de pierres. On ne les a pourtant point abandonnées pour cela. Le labour à la bêche est sans contredit plus parfait que celui qu'on ferait avec la meilleure charrue, cependant les charrues n'ont point été mises sous le hangar. On voit que le cultivateur quelque exercé qu'il soit dans l'art agricole, s'est toujours aidé de machines qui lui ont paru simples, d'un usage commode, et propre à épargner son travail et son temps. Il tirerait cet avantage d'un bon semoir; il économiserait encore son grain, et s'assurerait des récoltes plus abondantes.

Comme le dit M. E. M. Vignau, dans son livre: *La ferme et les*

champs, on s'en est encore aujourd'hui comme on le faisait il y a des siècles, à la main et à la volée, et les semoirs sont presque généralement considérés comme des instruments de luxe, très-coûteux, et d'un emploi difficile. A quelle cause doit-on attribuer cette différence des cultivateurs pour un instrument aussi précieux ?

Les semoirs sont-ils si chers et si difficiles à manier qu'on se l'est imaginé ? Non, ces instruments, comme toutes les machines agricoles nouvelles, ont été de prime abord alors repoussés par les cultivateurs, parce qu'ils ne les connaissent pas, qu'ils ne se rendent pas compte des avantages qu'ils procurent, et parce qu'ils ne se sont pas donné la peine de les étudier ; il est en effet plus facile de dire qu'un instrument est mauvais que de l'essayer et de l'étudier.

Tous les cultivateurs reconnaissent cependant que pour embellir convenablement une terre ils emploient une quantité de graines infiniment plus grande que le nombre de plantes nécessaires, et cela parce que la plus grande partie des semences est soumise à des causes de destruction, d'abord par l'emploi des semences mal éparées, inconvénient qui existe pour les semoirs comme pour les autres semis à la main ; ensuite, parce que, avec le système de semis à la main ou à la volée, la graine se distribue mal et que la herse la recouvrant plus ou moins uniformément, il en résulte qu'une partie des semences tombe dans le creux du terrain, qu'une autre partie se trouve enterrée trop profondément, pourrit en terre ; enfin qu'une partie reste sur la terre et devient la proie des oiseaux.

Or, comme il n'y a guère plus d'un tiers des graines d'utilisées, il en résulte une perte énorme pour l'agriculture, perte qui pourrait être évitée par un meilleur système de semis.

On reproche aux semoirs d'exiger un terrain ameubli, débarrassé des mauvaises herbes, des pierres, du fumier pailleux, et surtout de nécessiter un conducteur intelligent et soigneux. Mais ces conditions sont également exigées pour les semis faits à la main, et, en admettant que le semis ou semoir exige une meilleure préparation de la terre, la récolte en sera mieux assurée et les frais seront plus que compensés par l'économie résultant de l'emploi d'une grande quantité de semence, par une grande facilité pour opérer les binages et par un excédant de produits.

Pour que chaque plante puisse prendre son entier développement, il est nécessaire qu'elle occupe une certaine surface du sol. Si la place est trop resserrée, elle ne se développera pas complètement ; si au contraire la place est trop grande, il y aura perte dans le produit. Il est donc urgent de répartir régulièrement les semences sur le sol, afin qu'il n'y ait pas de place perdue et que les plantes ne soient pas trop serrées. Tous les jardiniers reconnaissent l'utilité de ce principe, aussi les voit-on espacer leurs plantes régulièrement, afin d'obtenir le plus grand produit en leur accordant un emplacement en rapport avec leur développement supposé. Or, si cette méthode est reconnue bonne en jardinage, pourquoi ne serait-elle pas imitée par le cultivateur ?

Un bon semis doit satisfaire à quatre conditions principales :
1o. L'ensemencement de chaque plante doit être régulier et proportionné à son développement, à la nature du sol et à sa fertilité.

2o. L'enfouissement en terre doit être régulier et en rapport avec la nature de la graine ; il suffit en effet qu'une graine fine soit enterrée de quelques lignes de trop pour l'empêcher de germer.

3o. Il faut que la terre qui recouvre la semence soit suffisamment pressée pour qu'il ne reste aucun vide autour de la graine.

5o. L'ensemencement doit être fait en lignes régulières, afin de permettre le nettoyage du sol et la destruction des mauvaises herbes au moyen d'instruments.

Il est encore très-utile de répandre de l'engrais en même temps que la semence, et précisément aux lieux où doivent se développer les racines. Cet engrais, pour être soustrait aux influences atmosphériques et éviter la déperdition des principes fertilisants, doit être recouvert uniformément d'une légère couche de terre.

Ces conditions ne peuvent être obtenues que par l'emploi des semoirs mécaniques.

Un bon semoir doit :

1o. Répartir uniformément sur la surface du champ une quantité donnée de semence ou d'engrais ;

2o. Être établi de manière à pouvoir varier l'écartement des lignes et des graines ;

3o. Enfouir les graines ou l'engrais régulièrement et à une profondeur donnée, quelle que soit la disposition du terrain ;

4o. Recouvrir immédiatement toutes les graines ou l'engrais de terre meuble ;

5o. Affermir suffisamment la terre sur la semence pour empêcher le contact de l'air et pour faciliter la germination ;

6o. Enfin, il faut que l'instrument soit d'une conduite et d'un réglage faciles, que le mécanisme soit simple et n'ait pas sujet à des dérangements fréquents, qu'il puisse opérer même sur des terrains irréguliers, et en pente, et que le prix de vente soit accessible aux cultivateurs.

Ces conditions ne peuvent être accomplies que par des instruments compliqués, et par conséquent d'un prix assez élevé.

On pourrait faciliter l'acquisition des semoirs d'un prix élevé, par l'association de plusieurs cultivateurs qui se réuniraient ensemble pour l'achat d'un tel instrument, et dont le service pourrait se faire à tour de rôle. C'est ainsi que l'on pourrait généraliser dans nos campagnes l'introduction des instruments d'agriculture trop coûteux pour être achetés par un seul cultivateur.

La facilité de pouvoir écarter ou rapprocher les lignes et de distancer les graines existe dans la plupart des semoirs. La propriété d'enfouir régulièrement les graines, quelle que soit la disposition du terrain, est une condition de bonne exécution du semis. Il s'obtient au moyen de socs indépendants et mobiles, munis d'un contre-poids, que l'on augmente à volonté, suivant la profondeur que l'on veut obtenir et l'état de la terre. Il résulte de cette disposition que, lorsque la surface du sol est inégale, les socs montent et descendent, en suivant les inégalités, et déposent toujours la graine à la même profondeur.

Cette condition est certainement d'une grande importance ; cependant l'emploi du semoir n'ayant lieu que sur des terres généralement bien préparées, l'inconvénient des socs rigides n'est pas aussi grand en pratique qu'on pourrait se l'imaginer.

Dans la plupart des semoirs, le soc qui ouvre le sillon est

creux et sert de conducteur à la graine, qui est recouverte immédiatement par la terre qui s'échappe sur les côtés du soc ; quelques-uns sont munis de râteliers, qui couvrent mieux et plus régulièrement.

L'affermissement de la terre sur la graine est trop souvent négligé ; c'est, selon nous, une des causes de la non-réussite des semis. Plusieurs constructeurs font suivre les socs par des roues ou des rouleaux en fonte.

On comprend que plus un instrument doit remplir de conditions, plus le mécanisme doit être compliqué, et que son prix suit nécessairement la même progression.

Tel est le semoir de MM. J. & S. Vessot de Joliette, qui remplit toutes les conditions pour en faire un semoir irréprochable à tous les points de vue. C'est un semoir et une herse combinés pour lesquels MM. Vessot ont obtenu une patente il y a déjà plusieurs années, et qui a mérité à ces Messieurs le premier prix dans toutes nos grandes Expositions. A mesure que la herse fouille la terre, le grain s'échappe d'un réservoir par des tuyaux parfaitement flexibles et s'enfouit dans la terre sillonnée. Cet appareil peut se mouvoir par un ou deux chevaux. Son prix varie de \$72 à \$100. La ferme du Collège de Ste. Anne ne voudrait se départir de cet instrument dont elle fait usage depuis plusieurs années, dut-elle payer le double de son prix de vente : c'est ce que nous disait il y a quelque temps M. le Directeur de l'école d'agriculture de Ste. Anne.

On peut envisager les semoirs sous différents points de vue : d'abord d'après le travail qu'ils effectuent, ensuite selon leur système de construction.

Ils sèment à la volée, en lignes continues ou discontinues, par paquets, ou enfin par graine unique.

Ils sèment encore l'engrais pulvérisé en même temps que la graine.

Ils sèment plusieurs lignes à la fois, et ils sont alors destinés à être conduits par des chevaux ; ou bien ils ne sèment qu'une seule ligne à la fois, et ils sont alors généralement montés sur un bâti maintenu par une roue qui sert à transmettre le mécanisme ; ou bien ce sont simplement des outils manuels.

Semoirs à brouette.—Les semoirs à une seule ligne ou à brouette n'ouvrant pas la raie dans laquelle la semence doit tomber, il est donc nécessaire que le sillon soit tracé préalablement au moyen d'un rayonneur. On fait alors passer la roue de la brouette dans la raie et on obtient une ligne régulière en même temps qu'on tasse la terre qui doit servir de lit à la graine. L'emploi du semoir à brouette étant fatiguant et retardant la marche du semeur, on a presque toujours intérêt à se faire aider par un enfant qui tire la brouette. Cela n'augmente pas notablement la dépense, et le semeur se fatigue moins et opère mieux parce qu'il a ses mouvements libres.

(A suivre.)

Apiculture.

§ Nouvelle manière d'introduire et de faire accepter les mères étrangères.

Ce sujet a été mis à l'ordre du jour dans ces derniers temps et il a rencontré de nombreux partisans et quelques adversaires. Les premiers ont demandé que l'opération fut rendue simple autant que possible, et qu'elle réussît sans encombre.

Il est essentiel, quand on donne une mère, que cela puisse se faire vite, car le temps est de l'argent.

On admet généralement que les abeilles reconnaissent leur mère par l'odeur. L'odeur de la mère est celle de la famille fort et accentuée. Or, nous parfumons les abeilles de manière à masquer l'odeur de famille et également la mère que nous devons leur donner ; de même si nous les rendons insensibles à la perte de leur vieille mère, nous avons atteint le but cherché. Voici la manière d'opérer :

Premièrement, il faut se hâter d'emparer de la mère qu'on veut remplacer. Qu'on le fasse par transvasement ou par déplacement de cadre, cela met les abeilles en mouvement et les porte à s'empresser de miel dans cet état elles sont plus traitables qu'à jeun : on peut alors les manier sans crainte. Pour l'engager à se parer de miel, j'ai commencé par souffler un peu de fumée de chiffon ou de bois à demi pourri par la porte d'entrée, puis je frappe quelques coups sur la ruche pour effrayer la population. Lorsque je me suis emparé de la mère, je fais monter les abeilles dans une partie supérieure (haute ou ruche vide) en soufflant au moyen du tabac ; la mère à donner est aussi mise en contact avec de la fumée de tabac. Lorsque, gorgées de miel, les abeilles sont bien enfoncées avec du tabac, elles sont comme grisées. En leur donnant alors la mère étrangère, elles l'accueillent sans lui chercher noise. On réintroduit ensuite la colonie dans son logement, et l'opération n'a guère demandé qu'une vingtaine de minutes.—JAMES R. ENDER, à Yorkville.—*L'Apiculteur.*

Choix de l'emplacement destiné aux Apiers.

On appelle Apier, soit le bâtiment, soit l'endroit choisi par l'apiculteur pour réussir ses ruches, les soigner et les élever.

Pour obtenir un résultat satisfaisant et des récoltes convenables, il ne suffit pas d'avoir beaucoup de ruches et des abeilles pour les peupler, il faut aussi que l'exposition de l'apier ou de la ruche soit choisie avec le plus grand soin.

Bien des gens s'imaginent que, lorsqu'ils ont une exposition en plein midi, accompagnée d'un mur élevé de façon à bien abriter leurs ruches, ils n'ont plus rien à désirer, et se pressent à les coller contre la sudite muraille. L'époque des essaimage se fait tôt, ils récoltent deux, trois et quelquefois quatre essaimes, tous généralement plus précoces que ceux de leurs voisins, moins fortunés qu'eux, s'imaginent-ils ; mais l'hiver arrive, et lorsqu'ensuite au printemps ils veulent visiter leurs ruches, ils sont tout étonnés de ne plus trouver ni miel, ni essaim, tout est consommé, tout est mort. Ils ne se rebutent pas toujours cependant, et recommencent une seconde et quelquefois une troisième école, et c'est alors qu'en présence des résultats complètement négatifs qu'ils ont obtenus, qu'ils vous affirment avec le plus sérieux sang froid et la meilleure bonne foi que la contrée ne vaut rien pour la mouche à miel. C'est l'un des préjugés apicoles contre lequel on ne peut trop régir. En règle générale, l'exposition en plein midi est la plus mauvaise et devient surtout détestable lorsque vous cherchez, par surcroît, un mur pour abri ; quant à moi, j'aime mieux une exposition en plein nord.

Lorsqu'un apiculteur commençant veut créer un apier, il doit d'abord se préoccuper de le mettre à l'abri des vents et surtout des vents qui dominent dans la contrée qu'il habite. De deux choses l'une, ou il veut avoir un apier couvert, et alors l'abri sera tout trouvé, ou il veut avoir un apier en plein vent, et, dans ce second cas, il devra l'entourer d'une haie dépassant de quelques pieds ses ruches ; cette haie se fera économiquement, soit en paille, soit en fougère, bruyère, etc., suivant la contrée. L'orientation devra aussi généralement, autant que possible, être tournée à l'est-sud-est ; ce plus, l'apiculteur devra choisir son emplacement dans un endroit sec et à l'abri des broussailles, grandes herbes, etc., et nettoyer souvent le devant de ses ruches, de façon à ce que l'entrée ne soit pas obstruée, soit par les hautes herbes, soit par les toiles d'araignées ; il devra aussi avoir ses abeilles loin du broit et du mouvement des grandes routes ; éloignées aussi le plus possible des grands et larges courants d'eau, surtout si ceux-ci sont sous les vents dominants de la contrée.

Quoiqu'il soit bon de consulter la nature, il ne faut pas non plus la suivre servilement, et, sous prétexte qu'on trouve sou-

vont des essais magnifiques dans des bois touffus, il ne faut pas perdre de vue que ces abeilles n'ont qu'à se pourvoir de nourriture, et récoltent assez pour elles; que nous, au contraire, nous leur demandons leur superflu et le plus possible. Il est donc bon aussi, lorsqu'il est de la convenance d'un apiculteur de mettre un essaim sans bois, de veiller avec soin que la sortie soit franche et sans détour. Il ne vaut rien que l'abeille soit obligée de chercher constamment sa ruche et de faire mille détours pour y arriver; il est clair que si, au lieu de trois sorties, par exemple, elle n'en peut faire que deux, c'est une perte énorme de travail et de produit. Ne perdons pas de vue le vieil axiome géométrique, que le chemin le plus court est la ligne droite, et orientons notre apier sans bois, de façon que nos abeilles entrent ou sortent toujours franchement. — PÉCHILLON

Comment j'ai doublé la quantité de mes fumiers.

Vous me demandez, M. le Rédacteur, de vous dire un mot de mon expérience personnelle; vous accepterez mes communications telles qu'elles sont. Voici comment je double la quantité de mes fumiers. J'ai derrière mes animaux, au bout d'un pavé qui est en pente, une auge de 9 pouces de large et de 7 de profondeur. Tous les jours ces auges sont remplies à moitié de terre noire parfaitement sèche et recueillie durant la grande sécheresse de l'été. Les engrais liquides et solides sont recueillis dans ces auges, les urines humectent le terreau, et lorsqu'il a la consistance d'une pâte, il est déposé à l'abri sur le tas de fumier. Il ne se perd pas une seule goutte d'engrais liquide. Derrière mes chevaux, je saupoudre tous les jours un panier de ce terreau là, ce qui empêche les émanations du fumier de cheval et ce qui me conserve aussi l'engrais liquide. Je saupoudre le plancher du poulailler, ce qui fait que le plancher est plus facilement balayé. Et voilà comment je réussis à doubler la quantité de mes fumiers, et je puis le dire aussi, à doubler mes récoltes.

WILLIAM LAFRANCE.

Lennoxville, 28 Nov 1877 — *Journal d'Agriculture.*

Transport et emploi du fumier.

Les uns veulent que l'on transporte le fumier sur les champs immédiatement après l'avoir retiré de dessous les animaux; d'autres, au contraire, prétendent qu'il faut le garder dans la fosse jusqu'à ce que sa décomposition soit plus ou moins avancée. Lequel vaut le mieux? Il y a telles circonstances qui s'opposent au transport et à l'enfouissement immédiats. En général, on peut dire que ce qui convient le mieux, c'est de laisser le fumier dans la fosse pendant deux mois ou six semaines, pour lui donner le temps de commencer sa décomposition, qui s'achève dans la terre; par là il communiquera à cette dernière une espèce de fermentation dont elle se trouvera parfaitement et qui contribuera à l'améliorer. Il faut s'arranger de manière à ce que le fumier, une fois arrivé sur le champ auquel on le destine, soit enterré tout aussitôt et ne perde rien par l'exhalaison. Cependant celui que l'on transporte l'hiver, saison pendant laquelle l'évaporation est très faible, peut sans trop d'inconvénients être laissé en gros tas sur un coin du champ jusqu'à ce que l'état du sol permette de l'enterrer. Mais, dans quelque saison que ce soit, il ne doit jamais rester en petits tas sur le champ même que peu de temps; le séjour qu'il y ferait favoriserait son dessèchement, et laisserait longtemps son empreinte sur les places où il aurait reposé. Si les champs sont très-éloignés de l'étable, et les chemins qui y conduisent mauvais, on peut, en hiver, profiter, pour transporter le fumier, du moment où la terre est gelée. Mais aussitôt que la température vient à s'élever, il faut se hâter de le répandre et de l'enterrer; si l'on y manquait et qu'on le laissât trop à sec, il s'échaufferait et perdrait beaucoup de ses qualités fertilisantes.

Le fumier frais, que l'on emploie avant qu'il ait commencé à se décomposer, opère sa décomposition dans la terre; il communique donc à celle-ci une espèce de fermentation qui a pour résultat de la réchauffer et de l'améliorer; c'est là pour les terres argileuses, compactes, froides, un avantage que le fumier déjà décomposé ne leur procure point. Si, au contraire, il s'agit d'un

sol marneux, sableux, léger et peu profond, le fumier frais ne vaut rien, parce que la paille s'en décompose trop lentement. D'ailleurs il n'est pas nécessaire d'améliorer davantage un sol de cette nature.

Du reste, les conditions locales doivent plus que tout le reste décider l'époque de la fumure. Là où il n'y a ni jachères ni pâturages, où tout est champ labouré, suivant les principes de l'assolement alterne, on ne peut employer le fumier qu'au moment où il devient nécessaire, lorsque les travaux de préparation du sol l'exigent.

On conçoit également que si, en hiver, ou lorsque le temps est froid et humide, il n'y a pas d'inconvénient réel à ce que le fumier reste quelque temps répandu sur le sol avant d'être enterré; il n'en est pas de même à l'époque des grandes chaleurs, où l'évaporation se fait promptement.

Sociétés d'agriculture.—Leur avancement.

M. l'Éditeur.—Si les raisons ci-dessous sont trouvées pertinentes à la cause agricole, je vous serai obligé si vous voulez bien les insérer dans votre aimable journal. La classe des cultivateurs de nos campagnes a fait d'immenses progrès depuis le temps où le fléau résonnait dans nos granges depuis novembre à avril et qu'on avait que la faucille pour couper nos grains. Alors on ne semait aucune graine d'herbe ou de fourrage et on ne se doutait pas que la faux put jamais devenir un instrument passé de mode. Des différentes races de bétail, exception faite du cheval canadien qui valait bien celui d'aujourd'hui, sont aussi pour beaucoup dans la somme de progrès constaté. Mais ce qu'on voyait rarement alors et qu'on voit assez fréquemment aujourd'hui, ce sont des jeunes gens qui après avoir passé plusieurs années dans des maisons d'éducation supérieure, se livrent à l'agriculture. Alors il leur fallait nécessairement devenir avocat, médecin ou notaire. On ne croyait pas que l'éducation fût aussi nécessaire pour la profession agricole que pour les professions dites libérales, que le travail qui y est attaché est aussi honorable que celui des autres professions, que la charrue est aussi noble que la plume, le soc, le piochon ou le ciseau. Et vous-même, M. l'Éditeur, pouvez faire foi que toutes les sciences naturelles et physiques, la mécanique et même un des beaux arts, l'architecture, sont absolument nécessaires à qui veut faire de l'agriculture perfectionnée. Aussi, plus nous aurons parmi nous de ces cultivateurs instruits, plus l'agriculture progressera et plus elle sera respectée comme la mère de toutes les autres professions. Mais pour l'encouragement de l'éducation agricole, il me semble que le Gouvernement devrait être un peu plus libéral dans ses octrois au Conseil d'Agriculture, afin que celui-ci accorde un plus grand nombre de bourses aux différentes écoles de la province. Plusieurs sont d'opinion que ce mode d'encouragement serait égal, sinon supérieur, aux exhibitions annuelles. Les sociétés d'agriculture devraient aussi, dans le même but, tenir à l'honneur de donner la place de secrétaire-trésorier à une de ces personnes qui ont fait des sacrifices pour acquiescer une éducation agricole et qui la mettent en pratique; au contraire, bien souvent, le plus souvent peut-être, nous voyons des personnes appartenant à un état ou profession autre que celui de cultivateur remplir cette charge. Sans vouloir créer des préjugés, il me semble tout naturel que cet emploi appartienne au cultivateur. Dans un cas, les émoluments qui y sont attachés ne servent qu'à grossir un placement ou un prêt; dans l'autre, celui de l'agriculture, ils serviraient à l'amélioration de son bétail, de sa culture, de ses instruments aratoires, etc., etc. L'exemple qui est pour beaucoup dans le monde, soit pour le bien soit pour le mal, ferait que nous l'imiterions autant que nos moyens nous le permettraient; car, sans endosser les opinions de Darwin, nous sommes un peu comme le singe: nous aimons à faire comme les autres. Ces émoluments qui se montent à cent piastres et quelques fois plus par année rendraient le secrétaire-trésorier, cultivateur, capable de faire de grandes améliorations, et ces améliorations serviraient au public comme de phare pour lui faire éviter les écueils et lui faire voir la bonne route.

En terminant, M. l'Éditeur, j'ose espérer que les sociétés d'agriculture de tous les comtés verront la justesse de ces quel-

ques remarques et qu'elles voudront bien les mettre en pratique autant que les circonstances pourront le leur permettre : elles rendront alors un service de plus à notre classe.— *Agricola*. — *Journal d'agriculture*.

Choses et autres.

— Dans le *The Bee Keeper's Magazine* de septembre dernier, un apiculteur américain, M. Muth, de Cincinnati, Ohio (Etats Unis), recommande contre la pourriture du couvain ou la loque, l'emploi de la composition suivante : 128 grains d'acide salicylique, 128 grains de borate de soude, 16 onces d'eau distillée —

— Les Américains sont étonnamment pratiques dans toutes les circonstances de la vie. Aussi ils n'ont presque pas de fonctionnaires officiels, d'armée permanente, de savants et de moralistes avec marque de fabrique, en un mot de gens providentiels quelconques (les abeilles en ont encore moins). Dans ce pays, où l'on sait si bien compter, c'est celui qui veut de bons produits qui se charge d'en obtenir en stimulant les producteurs par des primes ou des médailles. Au dernier concours ouvert par la Société centrale d'apiculture américaine, la maison Thurber et Cie, l'une des plus importantes des Etats-Unis pour le placement du miel, a offert une médaille de 50 piastres pour le miel présenté dans les meilleures conditions. C'est M. G. M. Doolittle, apiculteur de New York, qui a obtenu cette médaille, et il en est plus fier que si elle provenait d'un ministre, lors même que l'excellence l'eût engagé à déjeuner par-dessus le marché. En effet, voilà un producteur qui va être assailli de demandes. Mais celui qui y gagnera le plus sera encore le donneur de médaille, car il s'est fait du coup une réputation colossale. On sait maintenant par tout le pays, qu'il tient la spécialité du miel, " tout ce qu'il y a de bon. "

— On a dit et on répète, sans justification, que la propolisation des entrées des ruches en été, annonce un hiver rigoureux. En automne dernier, un apiculteur publiait qu'il n'y aurait pas d'hiver, ses abeilles n'ayant pas propolisé l'entrée de leur ruche, mais un autre publiait en même temps que l'hiver serait rude ; parce que plusieurs de ses ruches avaient leur entrée fortement propolisée. Jusqu'à ce moment, l'hiver a été doux, et même trop doux, mais il pourra être long et durer encore au printemps, ainsi qu'il l'a fait l'année dernière, et ces deux apiculteurs pourront presque affirmer que leur remarque était bonne. La propolisation est faite en vue de la mauvaise saison, mais non en vue du froid rigoureux. Que l'hiver soit rude ou doux, il y a des colonies qui rétrécissent plus ou moins l'entrée de leur ruche par de la propolis. Une colonie qui propolise fortement sa ruche avant l'hiver, a souvent sa mère âgée ou malade. L'apiculteur est prévenu qu'il doit surveiller attentivement cette colonie. Nous avons aussi remarqué que les colonies qui permettent beaucoup d'abeilles en arrière-saison aux raffineries, ou ailleurs, propolisent plus que la race indigène. A mesure qu'elles s'acclimatent, ces abeilles propolisent moins — *L'apiculteur*.

Le commerce de chevaux. — *La Gazette de Sorel* informe que le commerce de chevaux redevient meilleur. Deux commerçants de Québec ont parcouru les paroisses du comté de Richelieu et ont fait l'achat de superbes chevaux. Au bout de quelques jours, nos deux québécois prenaient par terre le chemin de Québec, suivi d'une longue file de chevaux tous fixés à un même lien. Il y avait de quoi à établir un haras national.

Fromage — D'après un compte rendu des opérations de la fromagerie de Warwick cantons de l'Est, on lit ce qui suit dans l'*Observer* publié à Sarria : " Il faut dix livres et quinze onces du lait trait dans le mois de mai pour faire une livre de fromage tandis qu'il ne faut que huit livres et quatorze onces du lait du mois d'octobre pour faire la même quantité de fromage. "

Les produits de cette fromagerie pour les derniers six mois, ont été de 106 000 livres de fromage qui ont rapporté \$11 160. C'est une somme assez considérable que l'on pourrait réaliser dans plusieurs de nos comtés ruraux par l'introduction de fromageries.

RECETTES

Moyen de faire cuire les pois à l'eau dure comme à l'eau douce.

On sait le désavantage qu'éprouvent les cuisinières quand elles sont obligées de se servir d'eau dure pour la cuisson des pois ; avant que la soupe soit prête à être mise sur la table, il faut que les pois aient bouilli plusieurs heures.

Pour obvier à cet inconvénient, voici un procédé qui nous est communiqué par un abonné de St. Edouard de Lotbinière :

Le soir prenez la quantité de pois que vous aurez besoin pour la soupe du lendemain, et mettez-les tremper toute la nuit dans de l'eau salée ; une poignée de sel suffit pour un pot de pois. Lorsque vous serez prêts à mettre la soupe au feu, ôtez l'eau salée, et faites cuire dans une eau nouvelle comme à l'ordinaire. Les pois quoique bouillis à l'eau dure deviendront aussi tendres que si vous eussiez fait usage d'eau douce.

Remède infailible contre le rhumatisme

Un de nos correspondants affirme avoir été guéri par le remède suivant qu'il dit infailible :

Prenez : Une pinte d'huile d'olive, 1½ once de salpêtre, 2 onces de camphre et 8 onces de térébenthine.

Mélez le tout dans une bouteille, et frottez au besoin. Il faut avant que de s'en servir, faire chauffer ce mélange. — *Journal d'Agriculture*

ECOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE.

La rentrée des élèves de l'Ecole d'agriculture de Ste Anne aura lieu vendredi, le premier mars prochain.

NARCISSE PROULX, Ptre.,

Dir. écol.

Ecole d'agriculture, 14 février 1878.

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, des Comtés de Montmagny, Bellechasse et l'Islet.

Il est par le présent donné avis à tous les membres de cette Compagnie que, par un règlement adopté le quatre de février courant, par le Bureau de Direction, une taxe de quinze pour cent a été imposée sur tous les billets de dépôt en vigueur le premier de février courant, pour couvrir les pertes subies depuis le 11 mai 1877 à venir au dit 1er février courant, et aussi les dépenses courantes de la même période.

Le paiement de cette imposition est actuellement requis pour être versé au Bureau de la Compagnie, à Montmagny, ou à des agents délégués autorisés, sous trente jours de la publication du présent avis.

M. Léandre Fréchet ayant, pour cause de santé, résigné la charge de Secrétaire-Trésorier, toute communication, envoi de deniers devront, jusqu'à nouvel ordre, être adressés au sousigné.

Par ordre du Bureau,

JAMES OLIVA,

Président.

Montmagny, 8 février 1878.

CHEVAL " ETALON " A VENDRE.

A VENDRE : un cheval " étalon, " couleur alezan, âgé de cinq ans au printemps. Ce magnifique cheval a figuré avec avantage à la dernière exposition provinciale tenue à Québec en septembre dernier. Pour les conditions, s'adresser au Révd. M. Jos. R. Desjardins, Procureur du Collège de Ste. Anne.

2 Février 1878.